

3

AXE 2 : SÉCURISER LE CADRE DE LA CONCERTATION « RÉGION-ASSOCIATIONS »

PROPOSITION 3 : Renforcer la prise en compte de la vie associative au niveau politique en créant une vice-présidence à la vie associative et ainsi donner toute son importance aux enjeux associatifs au sein des instances exécutives du Conseil régional.

La présence actuelle d'un élu délégué à la vie associative au sein du Conseil régional des Hauts-de-France est un atout pour la vie associative régionale.

L'expérience a montré que la transversalité des enjeux associatifs et l'importance de ceux-ci pour la cohésion du territoire, son développement et l'épanouissement des citoyen.ne.s nécessitent la prise en compte de cette vie associative au plus haut niveau politique régional.



Une vice-présidence entièrement dédiée à la vie associative correspondra ainsi mieux à ce qu'elle représente sur le territoire.

Retrouvez les 13 engagements portés par le Mouvement associatif Hauts-de-France dans le document « [La vie associative, une richesse régionale](#) » et rendez vous sur notre [site internet](#) pour plus d'informations.